

Séance du 10 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le dix avril, à vingt-heure trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de : M. Michel COUTELLE Maire. Etaient présents : Mmes et Mrs : Jacky Bassereau, Jean-Paul Coquille, José Albesa, Catherine Beautemps-Joly, Mickaël Feuvrier, André Fournier, Solène Loyer, Anne Molard, Pascal Moreau, Loïc Poupin.

Absent excusé : Néant

Madame Solène LOYER a été nommée secrétaire.

2014-04-d1

Délégués à la Communauté de Communes des Pays de Loué – Vègre et Champagne

En application de l'article L273-11 du code électoral, les conseillers communautaires des communes de moins de 1000 habitants sont désignés en suivant l'ordre du tableau après l'élection du maire et des adjoints.

Considérant qu'il convient de nommer pour la commune de Chemiré en Charnie un délégué titulaire et un délégué suppléant ;

Monsieur Coutelle Michel, Maire, est nommé délégué communautaire titulaire, et accepte ce poste.

Monsieur Bassereau Jacky, 1^{er} adjoint, est nommé délégué communautaire suppléant et accepte ce poste.

2014-04-d2

Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable Charnie Champagne (SIAEP)

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune de Chemiré en Charnie auprès du Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable Charnie Champagne.

Ont été élus

Délégués titulaires :

Michel COUTELLE (11 voix)

Jean-Paul COQUILLE (10 voix)

Délégués suppléants :

André FOURNIER (10 voix)

Mickaël FEUVRIER (10 voix)

2014-04-d3

Syndicat Intercommunal d'aménagement et d'entretien du Bassin de la Vègre et des deux Fonts

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune de Chemiré en Charnie auprès du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien des Bassins de la Vègre et des Deux-Fonts.

Ont été élus

Délégué titulaire : Jacky BASSEREAU (10 voix)

Délégué suppléant : José ALBESA (6 voix)

2014-04-d4

Association pour le Développement Touristique de la Vallée de la Sarthe ATDVS

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Jean-Paul COQUILLE délégué représentant la commune de Chemiré en Charnie auprès de l'Association pour le Développement Touristique de la Vallée de la Sarthe (ATDVS)

2014-04-d5

Délégués des élus et des agents auprès du Comité National d'Action Sociale CNAS

Le Conseil Municipal désigne Madame Anne MOLARD déléguée représentant les élus au sein du CNAS.

Madame Anne-Bénédicte HERISSON sera déléguée représentant les agents au sein du CNAS.

2014-04-d6

CCAS Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil municipal a procédé à l'élection de 4 membres.

Ont été élus : Pascal MOREAU, André FOURNIER, Solène LOYER, Loïc POUPIN

Mise en place des différentes commissions

Le conseil municipal décide la mise en place des commissions suivantes :

Commissions des travaux :

Tout le conseil municipal

Référant entretien des bâtiments communaux :

Jacky BASSEREAU

Commission projet salle des fêtes :

Michel COUTELLE, Jacky BASSEREAU, Jean-Paul COQUILLE, José ALBESA, Pascal MOREAU

Commission fleurissement :

Catherine BEAUTEMPS-JOLY, André FOURNIER, Mickaël FEUVRIER.

Commission informatique :

(Matériel informatique, logiciels...)

Pascal MOREAU, Mickaël FEUVRIER

Commission communication :

(Journal communal ou lettre d'information, presse, site internet...)

Anne MOLARD, Jean-Paul COQUILLE, Pascal MOREAU, Mickaël FEUVRIER.

Commission cimetière :

Michel COUTELLE, Jacky BASSEREAU

Responsable salle des fêtes :

André FOURNIER

Commission chemins :

Jean-Paul COQUILLE, Mickaël FEUVRIER, Catherine BEAUTEMPS-JOLY

Correspondant Sécurité Routière :

Solène LOYER

Correspondant Défense :

Solène LOYER

Responsable du pavoiement :

Jacky BASSEREAU

2014-04-d7

Commission d'appels d'offres

Le conseil municipal a procédé à l'élection de la commission d'appels d'offres

Ont été élus :

Membres titulaires : Jean-Paul COQUILLE, Anne MOLARD, Catherine BEAUTEMPS-JOLY

Membres suppléants : Jacky BASSEREAU, José ALBESA, Pascal MOREAU

2014-04-d8

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Vu les articles L 2122-22 et L 21122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Que le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 2000 € hors taxes, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

- de prononcer la délivrance des concessions dans les cimetières ;

-D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.

2014-04-d9

Indemnités des élus

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2123-20 à L2123-24-1,

Le conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire à 17% de l'indice 1015 soit un montant brut mensuel de 646.25 euros

Le conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au maire à 6,6% de l'indice 1015 soit un montant brut mensuel de 250.90 euros, à compter du 1^{er} avril 2014.

2014-04-d10

Modification des statuts de la Communauté de Communes des Pays de Loué - - Vègre et Champagne (aménagement de l'espace)

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5211-20 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 février 2014 approuvant la modification statutaire sur l'exercice de la compétence voirie;

ACCEPTE, à l'unanimité la modification des statuts sur l'exercice de la compétence aménagement de l'espace, à savoir le rajout des zones suivantes :

Zone des Halandières sur la commune de Noyen sur Sarthe, sur les parcelles YH 66, 69,70, 90, 92 et 95

Zone du Tertre sur la commune de Noyen sur Sarthe, sur les parcelles YL 109, YM 313 et 315

Zone de la Plante sur la commune de Poillé sur Vègre, sur les parcelles ZO 49

2014-04-d11

Modification des statuts de la Communauté de Communes des Pays de Loué - - Vègre et Champagne (Voirie)

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5211-20 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 février 2014 approuvant la modification statutaire sur l'exercice de la compétence voirie;

ACCEPTE à l'unanimité la modification des statuts sur l'exercice de la compétence voirie.

Commission Communale des Impôts Directs CCID

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires (six titulaires et six suppléants).

Les commissaires sont désignés par le directeur départemental des finances publiques (DDFIP) sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil Municipal, (soit 24 noms).

Le Conseil Municipal propose la liste suivante :

Au titre des taxes foncières :

Mesdames et Messieurs : Gérard RICOULT, André FOURNIER, Elisabeth BASECQ-SABRAS, Jean-Michel GROUSSEAU, Nelly BASSEREAU, Loïc POUPIN, Roland HEURTEBISE, Robert GRECOURT.

Au titre de la taxe d'habitation :

Mesdames et Messieurs : Catherine BEAUTEMPS-JOLY, Martine LETOURNEUR, Pascal MOREAU, Michel PANCHER, Mickaël FEUVRIER, Roland BRIFFAULT, Sylvie VANHERPE, Delphine BARBIEUX, Bernard AUBERT.

Au titre de la C.E.T. :

Monsieur José ALBESA

Commissaires hors commune :

Messieurs Jean-Claude PLUMAS, Serge NAVEAU, Henri HOULBERT, Auguste HERISSON

Commissaires propriétaires de bois

Messieurs Michel BOUVET, Frédéric DE MONTALEMBERT

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 23h30